101 Organisation d'un Sommet mondial de la jeunesse avant chaque Congrès mondial de la nature de l'UICN

RAPPELANT que l'UICN définit la jeunesse comme les personnes âgées de 15 à 35 ans, ce qui inclut donc les jeunes et les jeunes professionnels, dans la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN :

NOTANT que la jeunesse est de plus en plus impliquée dans les événements internationaux, tels que les Conférences des Parties (COP), et dans les processus de prise de décision dans le monde entier ;

CONSIDÉRANT que la préservation, l'intégration et la restauration de la biodiversité sont intrinsèquement liées au développement des jeunes générations et à la garantie d'un avenir durable, car les espèces sauvages sont des piliers essentiels de la survie de l'humanité, tout en reconnaissant le rôle croissant de la jeunesse dans les efforts de sensibilisation, de mobilisation et de conservation;

RAPPELANT AUSSI la réussite de l'organisation du Sommet mondial de la jeunesse de l'UICN sur le thème « La nature, notre avenir », qui s'est tenu du 5 au 16 avril 2021 et qui a mobilisé plusieurs milliers de jeunes en parallèle du Congrès mondial de la nature 2021 de l'UICN ;

SOULIGNANT la représentation limitée des jeunes au sein de l'UICN, et SOUTENANT les efforts déployés pour améliorer cette situation, en particulier au sein du groupe d'experts de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN; et

ACCUEILLANT favorablement la Stratégie de la jeunesse 2022-2030 de l'UICN, dont est issu le Comité consultatif de la jeunesse, et CONSCIENT du travail nécessaire pour adapter davantage l'Union :

RECONNAISSANT les contributions vitales de la jeunesse autochtone dans les efforts de conservation à l'échelle mondiale ainsi que l'importance des initiatives de mentorat inclusives renforçant leur leadership, comme approuvé par le Manifeste de Marseille publié en 2021;

PRENANT ACTE du mandat du Comité consultatif de la jeunesse de l'UICN visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse de l'UICN et à formuler des avis sur la question de la prise en compte de la jeunesse dans les politiques, le programme et la gouvernance de l'UICN;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

- 1. DEMANDE au Directeur général de :
- a. poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN, conformément aux travaux engagés depuis 2021, afin de faciliter l'engagement actif des jeunes dans les initiatives de l'UICN; et
- b. organiser un Sommet mondial de la jeunesse de l'UICN tous les quatre ans, parallèlement au Congrès mondial de la nature de l'UICN, afin de favoriser les échanges intergénérationnels et de garantir la participation pleine et inclusive de la jeunesse, y compris les jeunes autochtones et les jeunes issus d'autres groupes marginalisés, dans la construction du dialogue mondial sur la conservation.
- 2. DEMANDE à la Commission de l'éducation et de la communication de :
- a. poursuivre les efforts visant à intégrer davantage les jeunes dans les groupes d'experts afin d'améliorer leurs contributions et leur représentation ; et
- b. soutenir la rédaction et la présentation des positions issues des discussions du Sommet mondial de la jeunesse de l'UICN, garantissant ainsi la visibilité et l'impact des propositions faites par les jeunes.

3. INVITE les Membres de l'UICN et les Membres affiliés à renforcer la participation des jeunes à leurs activités en créant des possibilités concrètes d'engagement et en valorisant leurs contributions à la gouvernance et à la mise en œuvre des projets de l'UICN.